

ASSEMBLÉE NATIONALE29 février 2024

RENFORCER LA RÉPONSE PÉNALE CONTRE LES INFRACTIONS À CARACTÈRE
RACISTE OU ANTISÉMITE - (N° 2246)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 30

présenté par

M. Raphaël Gérard, Mme Brugnera, Mme Rilhac et M. Vuibert

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.